

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 (DOB/ROB)

*[www.larmor-plage.bzh](http://www.larmor-plage.bzh)*

*FÉVRIER 2021*

# Contexte général

- TAUX DE CROISSANCE DU PIB : - 11,5 % en 2020 contre 1,5 % en 2019  
1,8 % en 2018  
2,3% en 2017

***Prévision de 5 % en 2021***

- TAUX DE CROISSANCE DES PRIX À LA CONSOMMATION (en moyenne annuelle) :  
0,5% en 2020 contre 1,1 % en 2019,  
1,8 % en 2018  
1 % en 2017

***Prévision de +1 % en 2021***

*revalorisation des valeurs locatives de + 0,2 %*

- DÉFICIT PUBLIC : - 11,3 % du PIB en 2020 sous l'effet de la covid19

***Prévision de – 8,5 % en 2021***

Principales mesures ayant des impacts directs pour la ville de Larmor-Plage :

→ COUVERTURE DES PERTES DE RECETTES domaniales et fiscales en 2020 après évaluation des diminutions par rapport à la moyenne 2017-2019.

Versement d'un acompte en 2021 attendu avec une possibilité de régularisation en 2022.

La loi de finances pour 2021 (art 74) prévoit la reconduction de l'essentiel du dispositif de la Loi de finance rectificative 3 - 2020 pour les communes et les EPCI à l'exclusion des recettes du domaine.

→ PLAN DE RELANCE – soutien à l'investissement local via une enveloppe (1,5 milliards pour le bloc communal) de soutien de l'Etat versée via la « dotation de soutien à l'investissement local » (DSIL) et de la dotation attribuée à des projets de rénovation thermique de vos bâtiments.

[www.planderelance.gouv.fr](http://www.planderelance.gouv.fr).

# Rétrospective 2020

L'année 2020 restera marquée par la gestion de la crise sanitaire - covid 19 pour laquelle les collectivités territoriales ont été au cœur du maintien des services publics essentiels et de la relation avec les habitants, notamment les plus fragilisés.

Cette gestion de crise a nécessairement fait évoluer les dépenses et les recettes de fonctionnement de la ville avec une perte significative de recette liée à la fermeture du casino de la ville.

Les résultats de l'exercice 2020 présentent un caractère exceptionnel du fait de la crise sanitaire et dans une moindre mesure, en raison du calendrier retardé des élections municipales (fin de mandat de l'ancienne équipe municipale, installation d'une nouvelle équipe dans un contexte sanitaire inédit).

→ De ce fait, les résultats 2020 ne peuvent pas être comparés aux précédents exercices.

## DÉPENSES :

- La crise sanitaire a engendré de nombreuses dépenses pour l'achat de matériels et d'équipements de protection afin de respecter les protocoles sanitaires (marquage au sol, gel hydroalcoolique, parois plexiglas, produits d'entretien...), les masques pour le personnel et la population larmorienne.
- Ces dépenses ont représenté un surcoût d'environ **100 000€** pour la commune de Larmor-Plage.
- Des remboursements partiels par l'État sont envisagés pour ces achats impérieux.



## DÉPENSES :

- La fermeture de certains services communaux a eu pour conséquence de limiter les dépenses de fonctionnement (multi accueil, accueils de loisirs pour les vacances de Pâques et les mercredis, restauration scolaire, médiathèque....)
- Les manifestations (estivales, feux d'artifice, Noël à la plage....) n'ayant pas pu se tenir, le budget communal a donc fait des économies significatives sur le budget événementiel de la ville dans ce contexte extraordinaire.

## RECETTES :

Fermeture du casino de Larmor-Plage sur deux périodes :

1. du 16 mars au 2 juin 2020
2. du 29 octobre 2020 jusqu'à ce jour et pour une durée incertaine.

- Recettes 2020 des produits bruts des jeux + cercle en ligne : **1 014 700 €**

Perte de recettes liées à l'activité du casino **d'environ 500 000 €**  
par rapport à l'année 2019

## RECETTES :

- Le plan de relance prévu par le gouvernement et précisé par la loi de finance rectificative prévoit une compensation financière pour les pertes de recettes fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire en 2020.
- A ce titre, la ville de Larmor-Plage en lien avec les services de l'Etat étudie la possibilité d'une compensation des pertes de recettes par « manque à gagner » en fonction d'une moyenne sur les années 2017-2019 du produit brut des jeux.

## RECETTES :

- Les recettes liées aux participations de la CAF ont été maintenues malgré la baisse d'activité des services en lien avec la petite enfance et l'enfance jeunesse.
- Il s'agit d'un soutien aux collectivités territoriales exceptionnel en lien avec la crise sanitaire.

## RECETTES :

### AIDES DE LA MUNICIPALITE : SOUTIEN AUX COMMERCANTS LARMORIENS :

- Exonération partielle des droits de terrasse pour les commerçants larmoriens touchés par la crise sanitaire ayant pour conséquence une perte de recettes qui reste cependant relative pour le budget communal.
- Campagne de communication « **#soutenons nos commerces larmoriens** » : mise à disposition de moyens humains et de matériels pour soutenir les commerces larmoriens, essentiels à l'attractivité et à l'image de la commune.
- Les vœux à l'attention du personnel n'ayant pas pu se tenir du fait des directives gouvernementales – un bon d'achat d'une valeur de 20 € à chaque agent de la ville a été distribué pour les fêtes de fin d'année. Ce dernier est à faire valoir uniquement dans les commerces larmoriens jusqu'au 31 mars 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses réalisées exercice 2020	9 024 560,70
	Recettes réalisées exercice 2020	11 088 281,48
a	Résultat budgétaire de l'exercice 2020	<b>2 063 720,78</b>
b	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019	0,00
c = a+b	Capacité d'autofinancement 2020	<b>2 063 720,78</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses réalisées exercice 2020	3 384 266,32
	Recettes réalisées exercice 2020	4 146 353,71
d	Résultat budgétaire de l'exercice 2020	762 087,39
e	Résultat antérieur reporté 2019 (R001 au BP 2020)	86 392,60
f = d+e	Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	<b>848 479,99</b>
g	Restes à Réaliser en dépenses 2020	1 322 985,54
h	Restes à Réaliser en recettes 2020	273 099,20
i = f -(g+h)	Besoin de financement fin 2020 pour 2021	<b>-201 406,35</b>

- La capacité d'autofinancement 2020 provisoire est de **2 063 720,78 €**
- **La capacité d'autofinancement reste tout à fait confortable ce d'autant que la commune a perdu une recette du produit brut des jeux d'environ 500 000 €.**

# État de la dette



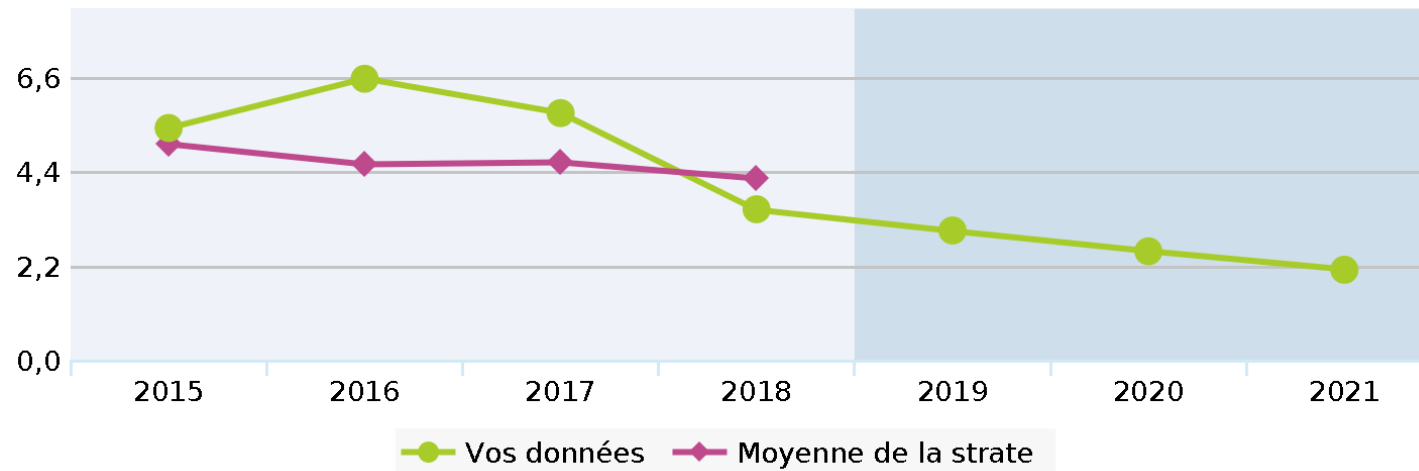
Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de **7 332 166,30€**

→ La commune de Larmor-Plage n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2020 et ce, pour la quatrième année consécutive.

→ Encours de dette 2021:

- Part capital : 1,2 millions (dépenses d'investissement)
- Part intérêt : 176 000 € (dépenses de fonctionnement)

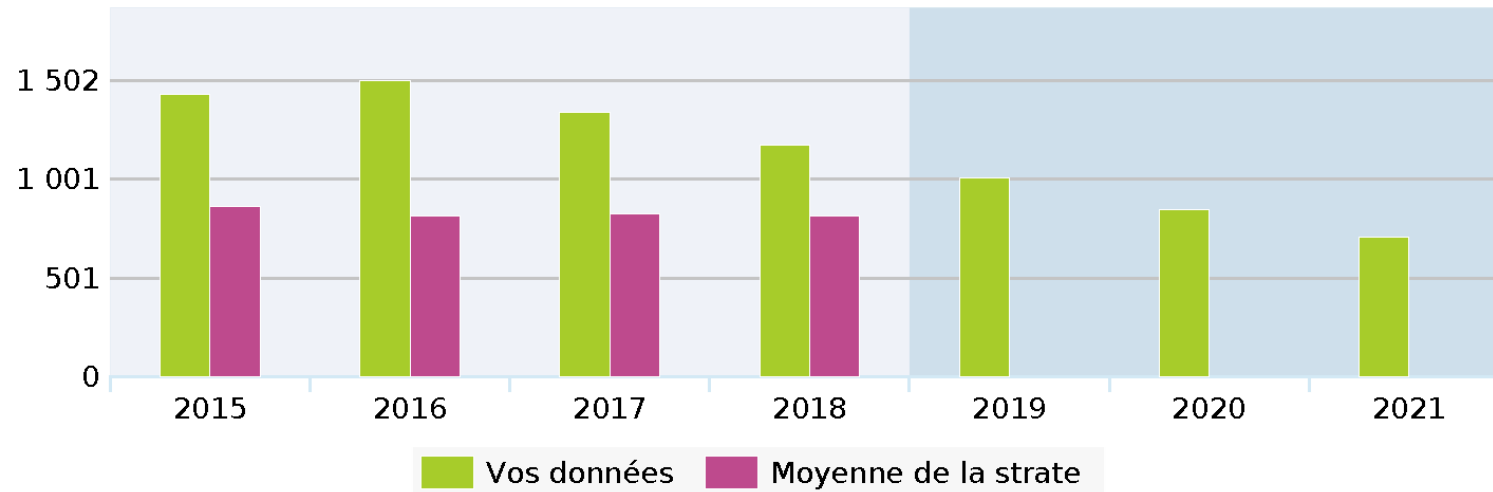
## Ratio de désendettement (en années)



© Finance Active

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Vos données	5,42	6,56	5,77	3,53	3,04	2,55	2,12
Moyenne de la strate	5,04	4,57	4,62	4,26			

## Encours de dette en euros / habitant



© Finance Active

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Vos données	1 433€	1 502€	1 341€	1 175€	1 011€	849€	707€
Moyenne de la strate	862€	818€	827€	818€			

# FONCTIONNEMENT

## ORIENTATIONS PRINCIPALES

- La volonté politique de la municipalité est de stabiliser les dépenses de fonctionnement. Les dépenses et les recettes en masse ont vocation à rester stables.  
Toutefois, les effets de la crise sanitaire vont clairement se poursuivre sur une partie de l'année 2021.
- Les inscriptions budgétaires 2021 devront s'appuyer sur des postulats plus ou moins **OPTIMISTES** notamment quant à la reprise d'une saison estivale dite « normale » avec la tenue effective des animations programmées, mais devront être également **PRUDENTS** quant à la date de réouverture du casino notamment.

## ORIENTATIONS PRINCIPALES

- Les subventions aux associations larmoriennes seront prévues budgétairement au vote du BP 2021. Toutefois, compte tenu du contexte et de la non-reprise des activités pour la plupart d'entre elles depuis plusieurs mois, le vote individualisé des subventions aux associations sera soumis au vote du conseil municipal de juin-juillet 2021, au vu de la situation réelle constatée pour chacune de ces associations.
- Maintien des taux d'imposition afin de ne pas alourdir la charge fiscale des Larmorien.

## ORIENTATIONS PRINCIPALES

- Projet d'extension du multi accueil (*1<sup>er</sup> étage actuel*) avec **l'ouverture de 10 places supplémentaires** pour la rentrée de septembre 2021 pour répondre à un réel besoin des familles larmoriennes.
- ➔ augmentation consécutive de la masse salariale à hauteur de 110 000 € par an (*sur une année pleine*) financés à 95% par les paiements de prestation des familles et les financements CAF.
- Une augmentation relative de la masse salariale liée au coût de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) d'environ 2 %.

## RECETTES :

- Diminution des recettes liée à la fermeture du casino – compensation espérée de la part de l'État dans le cadre du dispositif prévu par la loi de finances sur la perte des produits fiscaux et domaniaux
- Afin de soutenir le casino, la municipalité a décidé de suspendre le délai de paiement du bail emphytéotique jusqu'à la date de sa réouverture.



# INVESTISSEMENT

## ORIENTATIONS 2021

Le budget 2021 sera établi selon les orientations suivantes :

- **Arbitrer les programmes d'investissements** structurants engagés avec notamment « une clause de revoyure » négociée avec le conseil départemental dans le cadre du Contrat d'attractivité touristique (CAT)
- **Poursuivre la modernisation du patrimoine communal** (voirie, bâtiments, éclairage public, équipements sportifs) selon le programme d'accessibilité concertée (voiries et accès plage)
- **Assurer un développement urbain raisonné** par une gestion prospective du foncier
- **Créer de nouvelles places de garde en multi accueil** pour les enfants de 0-3 ans sur le territoire communal
- Promouvoir des actions de **développement et d'économie durable** (plan-vélo, promenades, ...)
- Faciliter le développement du **réseau de fibre optique** sur la commune.

### DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE :

- Le projet politique de territoire porte la vision de la nouvelle municipalité de ce qu'elle entend mettre en œuvre pour **Larmor-Plage dans les années à venir**.
- Le projet politique de territoire porte **un plan pluriannuel d'investissements** qui lui-même est structuré sur un schéma directeur prenant en compte la situation telle qu'elle a été laissée par l'ancienne équipe municipale.
- Le projet politique de territoire sera présenté au **conseil municipal** du mois de mars.
- Pour le DOB, nous mettons uniquement l'accent sur **les investissements pour l'année 2021** dans le cadre du projet politique de territoire.

## Section d'investissement - Dépenses (3/4)

ACTIONS/PROJETS	MONTANT (TTC)
<p><b>Achever les opérations en cours :</b>  <i>Construction du nouveau bâtiment des services techniques</i></p>	<p><i>500 000 € inscrit au BP 2021</i></p>
<p><b>Renforcer la vocation de station de tourisme :</b>            ➤ <i>Contrat d'attractivité touristique (requalification du trait de côte pour faire face au risque de submersion marine)</i></p>	<p><i>224 000 € inscrit au BP 2021</i></p>
<p><b>Engager la commune dans la démarche de l'accessibilité, de la circulation douce comme dans celle de la transition écologique et énergétique :</b>  <i>Développement des pistes cyclables (itinéraire rue du Minio et la ferme Briand en entrée de la ville...)</i></p>	<p><i>560 000 € au BP 2021</i></p>
<p><b>Répondre aux besoins des seniors et des familles larmoriennes :</b>            ➤ <i>Etudes EHPA et foyers résidences (DOB CCAS)</i>            ➤ <i>Extension de la crèche des Moussaillons (ouverture de 10 places supplémentaires – sept 2021)</i></p>	<p><i>30 000 € d'investissement inscrit au BP 2021</i></p>

- Une réelle démarche active pour la recherche des subventions a été mise en place au sein des services et demande des efforts constants et réguliers pour obtenir les notifications d'accord de nos partenaires publics. Ces efforts ne sont pas vains et ils représentent aujourd'hui pour la commune de Larmor-Plage une participation majeure dans la politique d'investissement puisque le potentiel de recettes à ce jour est de l'ordre **1 100 000 € environ pour les investissements à venir.**
- Les services et les élus sont toujours en alerte à la vue des investissements pouvant faire l'objet de subventionnement auprès des partenaires publics car les appels à projet de toutes sortes se multiplient ; nous pouvons bénéficier d'opportunités tout en maintenant notre vigilance tout au long de l'année.

# **Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)**

## Pour rappel : définition des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

- Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules les dépenses à mandater au cours de l'exercice.
- Elle vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.
- Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. **Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être néanmoins révisées.**

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatée durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

## ORIENTATIONS 2021

### Les autorisations de programme et crédits de paiements

**1. Le programme de valorisation de la voirie (1 million sur 2019-2020-2021)**

*Maintien de ce programme avec 340 000 € prévus en 2021.*

**2. Le contrat d'attractivité touristique (CAT) – (environ 7,4 millions d'euros sur 5 ans)**

*Maintien de ce contrat avec le conseil départemental*

*Prévision d'inscription budgétaire 2021 de 224 000 € sur cette opération.*

**3. La construction du bâtiment des services techniques (environ 2,2 millions sur 3 ans)**

*Maintien de ce programme – début des travaux printemps 2021 – inscription de 500 000 € prévus au BP 2021*



## 2 - Le contrat d'attractivité touristique avec le Conseil Départemental

- Le contrat a été signé en novembre 2019 pour l'engagement de réalisation d'investissement d'environ 4 000 000 € sur 4 ans financés à hauteur de 750 000 € de subvention départementale.

Ce programme est en cours d'engagement.

- En raison du contexte particulier lié à la crise sanitaire, l'APCP sera réactualisée au BP 2021 en fonction de la reprise des projets. Une demande officielle de décalage exceptionnel de la durée du contrat a été sollicitée auprès du Conseil départemental soit 2019-2023. Un accord du Conseil départemental a été notifié à la commune pour intégrer une « clause de revoyure » à ce contrat. A ce jour, les fiches actions actualisées ont été transmises au Conseil départemental pour arbitrage. Une délibération spécifique sera soumise au vote lors d'un prochain conseil municipal.

Le programme actualisé prévoit à ce jour, environ **224 000 €** à inscrire au BP 2021.

## 2 - Le contrat d'attractivité touristique : projet ACTUALISÉ sous réserve des arbitrages avec le conseil départemental (en cours)

PLAN D'ACTIONS		MONTANT TOTAL DEPENSES	2021	2022	2023	2024	Autres partenaires financiers (hors Département du Morbihan)
N°	Intitulé action	en € HT					
1	Réaménagement de la promenade de Port Maria, vitrine de la commune y/c ouvrage technique et protection amovible	2 800 000 €					Lorient Agglo DDTM Restaurateurs
2	Réaménagement de la pointe des Blagueurs et du petit port	200 000 €					Lorient Agglo DRAC
3	Requalification du linéaire côtier à Toulhars (boulevard de Toulhars et pointe)	2 000 000 €					Etat AAP ADEME Région Bretagne
4	Création d'un parc urbain en front de mer	2 000 000 €					Etat Région Bretagne
5	Réactualisation de la signalétique touristique (SIL)	160 000 €					SELLOR
6	Création d'aires de stationnement et de services pour les camping-cars	200 000 €					Etat Région Bretagne
<b>TOTAL HT</b>		<b>7 360 000 €</b>					

### 3 - Construction des Services Techniques et locaux d'archives

Le marché de travaux a été lancé début de cette année, les travaux devraient débuter au printemps 2021.

Le montant global de cette opération est d'environ 2 200 000 € et cette dernière fait l'objet d'une autorisation de programme qui a déjà été votée en conseil municipal de juillet 2020.

Cette dernière sera à actualiser en fonction des offres retenues après ouverture des plis. L'APCP devrait être actualisée pour le conseil municipal du mois de mars 2021.

Les crédits de paiement pour 2021 seront d'environ **500 000 €**

Les subventions d'équipement pour la construction de cet équipement sont d'environ 220 000 € ACTUELLEMENT.

# Les investissements hors autorisations de programme

<b>DEPENSES investissement hors APCP</b>	<b>Montant TTC approximatif inscription au BP 2021</b>
<b>études - aménagement du territoire</b>	140 000,00
<b>bâtiments communaux</b>	260 000,00
DONT salle des fêtes - rénovations - église - complexe sportif - tennis	
<b>mobilité douce/voirie</b>	700 000,00
DONT Itinéraires cyclables - voiries	
voirie - rue du minio	à définir en cours d'année -DM
<b>réseaux</b>	760 000,00
DONT renovation de l'éclairage public et remplacement des armoires	
remplacement des hydrants - conventions Lorient aggro (eaux pluviales - citergie)	
<b>travaux</b>	300 000,00
DONT travaux à la mer - aire de stockage - vidéoprotection - cimetièrre	
<b>Equipements de modernisation et renouvellement</b>	370 000,00
DONT informatique/logiciels/développement numérique/GED - flotte automobile - petits équipements	
<b>cadre de vie</b>	140 000,00
DONT mobilier urbain - plantations/ créations - espaces verts - signalisation	
aménagement cabines/tentes de plage - Port Maria/Le Petit Port	
<b>acquisition foncière</b>	400 000,00
DONT Réserve pour les opportunités foncières éventuelles	
<b>TOTAL</b>	<b>3 070 000,00</b>

<b>RECETTES investissement</b>	<b>Montant TTC approximatif inscription au BP 2021</b>
fonds de compensation de la TVA N-2 (FCTVA)	180 000,00
Taxe d'aménagement	180 000,00
subventions d'équipements	400 000,00
excédent de fonctionnement capitalisé	2 000 000,00
emprunt	variable d'ajustement pour l'équilibre de la section
<b>TOTAL</b>	<b>2 760 000,00</b>

Capacité d'autofinancement (hypothèse idem 2020)	1 960
amortissements	640
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 600</b>
Remboursement capital emprunts	-1 200
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 400</b>
Plus subventions a recevoir	370
PlusRbt TVA et taxe aménagement	360
<b>Ressources de financement nettes</b>	<b>2 130</b>
INVESTISSEMENTS PREVUS 2021	4 150
<b>BESOIN DE FINANCEMENT NET DE 2021</b>	<b>-2 020</b>

Ce besoin sera financé en partie sur la trésorerie actuelle et éventuellement par emprunt si nécessaire. Il est ici pris par hypothèse que les restes à réaliser en investissements seront du même ordre fin 2021 que fin 2020 (1322K€ fin 2020 ).